

**Remplacée par une version plus récente**



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**E.191**

(10/96)

**SÉRIE E: RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS**

Exploitation, numérotage, acheminement et service mobile  
– Exploitation des relations internationales – Tonalités  
utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation

---

**Numérotage et adressage dans le RNIS à large bande**

Recommandation UIT-T E.191

Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

# Remplacée par une version plus récente

## RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E

### RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS

#### **EXPLOITATION, NUMÉROTAGE, ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES	E.100–E.229
Définitions	E.100–E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104–E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120–E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140–E.159
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.160–E.169
Plan d'acheminement international	E.170–E.179
<b>Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation</b>	<b>E.180–E.199</b>
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200–E.229
DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL	E.230–E.299
Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230–E.249
Procédures de rémunération des moyens mis à disposition entre Administrations	E.250–E.259
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260–E.269
Etablissement et échange des comptes internationaux	E.270–E.299
UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES	E.300–E.329
Généralités	E.300–E.319
Phototélégraphie	E.320–E.329
DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS	E.330–E.399
<b>QUALITÉ DE SERVICE, GESTION DE RÉSEAU ET INGÉNIERIE DU TRAFIC</b>	
GESTION DE RÉSEAU	E.400–E.489
INGÉNIERIE DU TRAFIC	E.490–E.799
QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT	E.800–E.899

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

# **Remplacée par une version plus récente**

**RECOMMANDATION UIT-T E.191**

## **NUMÉROTAGE ET ADRESSAGE DANS LE RNIS À LARGE BANDE**

### **Résumé**

La présente Recommandation spécifie les principes de numérotage et d'adressage dans le RNIS à large bande (RNIS-LB). Elle contient des directives sur les différentes utilisations des numéros et des adresses dans le RNIS-LB.

### **Source**

La Recommandation UIT-T E.191, élaborée par la Commission d'études 2 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 8 octobre 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

# Remplacée par une version plus récente

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1<sup>er</sup>-12 mars 1993).

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

# Remplacée par une version plus récente

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1	Domaine d'application..... 1
2	Références..... 1
3	Termes et définitions ..... 2
4	Abréviations..... 3
5	Principes de base du numérotage et de l'adressage dans le RNIS-LB ..... 3
6	Adresse RNIS-LB ..... 4
7	Plan de numérotage du RNIS-LB ..... 5
8	Adresse individuelle et adresse de groupe ..... 7
9	Structures d'adressage dans le RNIS-LB ..... 7
9.1	Structure A ..... 8
9.2	Structure B ..... 8
10	Interfonctionnement d'un RNIS-LB public et d'un RNIS-LB privé ..... 9
11	Aspects de service des systèmes d'adressage dans le RNIS-LB ..... 9
12	Historique de la Recommandation..... 9



# Remplacée par une version plus récente

## Recommandation E.191

### NUMÉROTAGE ET ADRESSAGE DANS LE RNIS À LARGE BANDE

(Genève, 1996)

#### 1 Domaine d'application

La présente Recommandation fournit des orientations, des principes et des spécifications pour l'adressage des points de référence situés dans les locaux de l'abonné, des serveurs assurant les communications entre les terminaux, les applications et les personnes dans les réseaux RNIS-LB.

Le numérotage et l'adressage dans le RNIS-LB sont fondés sur la Recommandation E.164. Les spécifications supplémentaires en matière de numérotage et d'adressage qui ne sont pas prises en compte dans la Recommandation E.164 seront élaborées plus avant dans la présente Recommandation.

Il faut se conformer au plan de numérotage de la Recommandation E.164 si l'on veut assurer la compatibilité avec les configurations existantes du réseau et offrir un accès uniforme partout dans le monde. Le RNIS-LB est un moyen d'interconnecter d'autres réseaux admettant le plan de numérotage E.164 ou exploités en interfonctionnement avec lui (par exemple, la Recommandation X.121). La Recommandation E.164 garantit à la fois la compatibilité vers l'amont et la cohérence pour les abonnés et les opérateurs de réseaux. De plus, elle offre suffisamment de souplesse pour permettre l'introduction de nouveaux services susceptibles de répondre aux besoins futurs. En outre, les mécanismes d'interfonctionnement avec d'autres plans de numérotage publics sont déjà définis dans la Recommandation E.166/X.122.

#### 2 Références

Les Recommandations et autres références suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et autres références sont sujettes à révision; tous les utilisateurs de la présente Recommandation sont donc invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et autres références indiquées ci-après. Une liste des Recommandations UIT-T en vigueur est publiée régulièrement.

- Recommandation E.164 du CCITT (1991), *Plan de numérotage pour l'ère du RNIS*.
- Recommandation UIT-T E.166/X.122 (1996), *Interfonctionnement des plans de numérotage E.164 et X.121*.
- Recommandation UIT-T X.121 (1996), *Plans de numérotage international pour les réseaux publics pour données*.
- Recommandation UIT-T X.213 (1995) | ISO/CEI 8348: 1996, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de réseau*.

# Remplacée par une version plus récente

## 3 Termes et définitions

La présente Recommandation définit les termes suivants.

**3.1 adresse:** elle décrit l'information relative à l'emplacement d'un point d'extrémité. En général, les adresses spécifient l'emplacement d'un point d'extrémité mais ne donnent pas nécessairement des informations d'ordre géographique.

**3.2 numéro:** dans les réseaux, l'information d'adressage traditionnelle est une chaîne de chiffres décimaux qui est généralement désignée par le terme de numéro. La syntaxe et la sémantique d'un numéro sont déterminées par le plan de numérotage dont il relève. Le numéro identifie des points de rattachement des locaux de l'abonné ou l'environnement privé où le réseau public se termine. Dans certains cas, le numéro identifie des points qui se situent au-delà de la terminaison du réseau public (par exemple, sélection directe à l'arrivée).

**3.3 numéro RNIS-LB:** le numéro RNIS-LB est l'information qu'utilise le réseau pour identifier l'interface RNIS-LB. Le numéro RNIS-LB est un numéro de type E.164.

**3.4 adresse RNIS-LB:** l'adresse RNIS-LB est l'adresse complète par laquelle est connue l'entité de communication; elle comprend le numéro RNIS-LB et l'information d'adressage supplémentaire.

**3.5 adresse complémentaire:** l'adresse complémentaire complète l'information fournie par le numéro RNIS-LB afin d'identifier l'entité qui intervient dans la communication spécifique du RNIS-LB. L'adresse complémentaire est acheminée en transparence par le RNIS-LB public et n'est pas utilisée pour l'acheminement dans ce réseau.

**3.6 sous-adresse:** la sous-adresse est un élément d'adressage qui permet d'acheminer en transparence l'information d'adresse complémentaire dans le réseau public.

**3.7 adresse du système d'extrémité ATM:** l'adresse du système d'extrémité ATM est une adresse qui identifie de façon univoque un point d'extrémité ATM.

**3.8 adresse individuelle:** l'adresse individuelle identifie un seul point d'extrémité.

**3.9 adresse de groupe:** l'adresse de groupe est une adresse de destination qui identifie un certain nombre de destinataires dont l'accès est assuré par l'utilisation d'une seule identité de "groupe". Elle représente un ensemble d'adresses individuelles qui sont des numéros de type E.164.

**3.10 utilisateur RNIS-LB:** cet utilisateur est rattaché au réseau RNIS-LB par l'intermédiaire d'une interface aux points de référence  $T_{LB}$ , aux points coïncidents  $S_{LB}/T_{LB}$  ou  $S_{LB}$ .

**3.11 configurations de référence:** les configurations de référence sont des configurations conceptuelles qui servent à identifier plusieurs structures physiques possibles concernant l'accès de l'utilisateur. Pour définir les configurations de référence, deux concepts sont utilisés: les points de référence et les groupes fonctionnels.

**3.12 groupes fonctionnels:** ce sont des ensembles de fonctions qui peuvent être nécessaires dans les structures d'accès de l'utilisateur. Dans une structure d'accès donnée, les fonctions spécifiques d'un groupe fonctionnel peuvent être présentes ou non.

**3.13 points de référence:** les points conceptuels qui divisent des groupes fonctionnels sont des points de référence. Dans une structure d'accès donnée, un point de référence peut correspondre à une interface physique entre des unités d'équipement; il se peut aussi qu'aucune interface physique ne corresponde au point de référence (interface virtuelle).

**3.14 serveur:** un serveur est un élément de réseau qui peut offrir un service précis (par exemple un serveur sans connexion offre un service de données sans connexion aux utilisateurs).

# Remplacée par une version plus récente

## 4 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes.

AESA	adresse de système d'extrémité ATM ( <i>ATM end system address</i> )
AFI	identificateur d'autorité et de format ( <i>authority and format identifier</i> )
ATM	mode de transfert asynchrone ( <i>asynchronous transfer mode</i> )
BCD	décimal codé binaire ( <i>binary coded decimal</i> )
BCDBS	services supports de données sans connexion à large bande ( <i>broadband connectionless data bearer services</i> )
B-NT2	terminaison de réseau 2 - large bande ( <i>broadband-network termination 2</i> )
CLSF	fonctions de service sans connexion ( <i>connectionless service functions</i> )
DSP	partie spécifique du domaine ( <i>domain specific part</i> )
IDI	identificateur de domaine initial
IDP	partie du domaine initial ( <i>initial domain part</i> )
MSN	numéro d'abonné multiple ( <i>multiple subscriber number</i> )
NSAP	point d'accès au service de réseau ( <i>network service access point</i> )
OSI	interconnexion des systèmes ouverts ( <i>open systems interconnection</i> )
RNIS	réseau numérique à intégration de services
RNIS-LB	réseau numérique à intégration de services à large bande
RTPC	réseau téléphonique public commuté
SDA	sélection directe à l'arrivée
TE	équipement terminal ( <i>terminal equipment</i> )
TPU	télécommunications personnelles universelles
UNI	interface usager-réseau ( <i>user-to-network interface</i> )

## 5 Principes de base du numérotage et de l'adressage dans le RNIS-LB

L'**adresse RNIS-LB** a pour objet de donner des informations sur l'emplacement de l'entité qui intervient dans la communication spécifique du RNIS-LB. Les éléments de réseau, les applications et les interfaces sont des exemples de telles entités. Il convient de noter que les entités dont l'adresse RNIS-LB spécifie l'emplacement peuvent appartenir au domaine public ou à l'environnement privé. En particulier, l'adresse RNIS-LB peut servir à identifier des interfaces dans le domaine privé.

Le **numéro RNIS-LB** vise à identifier des points de rattachement des locaux de l'abonné ou des environnements privés à une terminaison du réseau public. Le réseau public analyse le numéro RNIS-LB afin d'acheminer et de taxer la communication. Dans certains cas précis, le numéro RNIS-LB peut servir à identifier des interfaces à l'intérieur du domaine privé.

L'utilisation du numéro RNIS-LB pour identifier d'autres types d'interfaces correspondant à des points de référence ne concernant pas le rattachement des locaux d'abonné au réseau public appelle un complément d'étude. Exemples de telles interfaces: interfaces entre deux noeuds, entre un réseau public et un noeud spécialisé ou entre deux réseaux publics.

# Remplacée par une version plus récente

L'adresse complémentaire de l'adresse RNIS-LB vise à compléter l'information fournie par le numéro RNIS-LB de façon à identifier l'entité qui intervient dans la communication spécifique du RNIS-LB (voir la Figure 1).

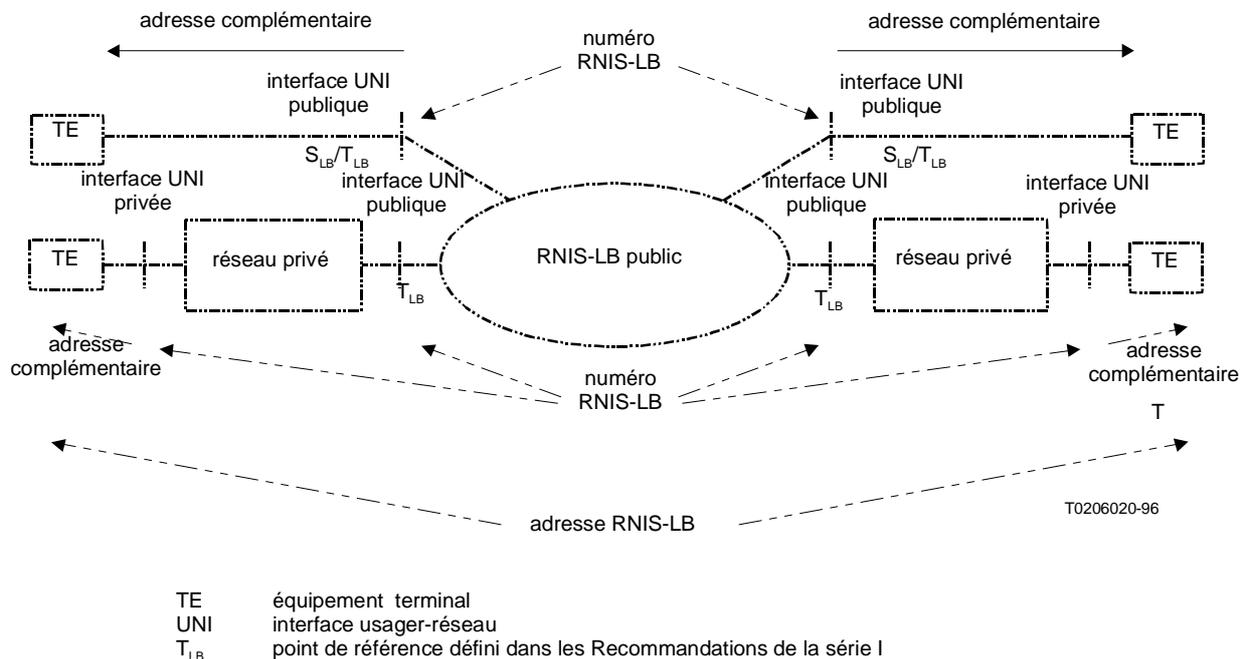


FIGURE 1/E.191

## Portée du numéro et de l'adresse RNIS-LB

### 6 Adresse RNIS-LB

Afin de satisfaire aux principes décrits à l'article 5, il faut prendre en considération la structure représentée à la Figure 2 pour l'adressage dans le RNIS-LB.

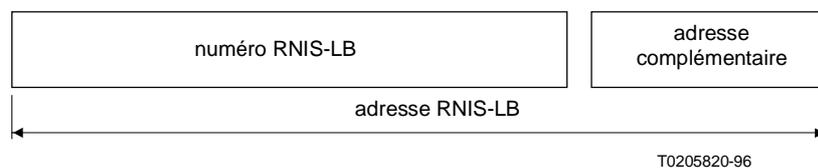


FIGURE 2/E.191

## Adresse RNIS-LB

L'adresse RNIS-LB comprend le numéro RNIS-LB et l'information d'adresse complémentaire. L'adresse RNIS-LB peut identifier l'entité qui intervient dans une application de communication spécifique. En particulier, le numéro RNIS-LB est utilisé, pour déterminer l'acheminement dans le réseau public, alors que l'adresse complémentaire est acheminée en transparence.

# Remplacée par une version plus récente

## 7 Plan de numérotage du RNIS-LB

Le numéro RNIS-LB se rapporte au RNIS-LB et il est conforme aux règles définies dans la Recommandation E.164. La Figure 3 représente le numéro RNIS-LB d'après la Recommandation E.164.

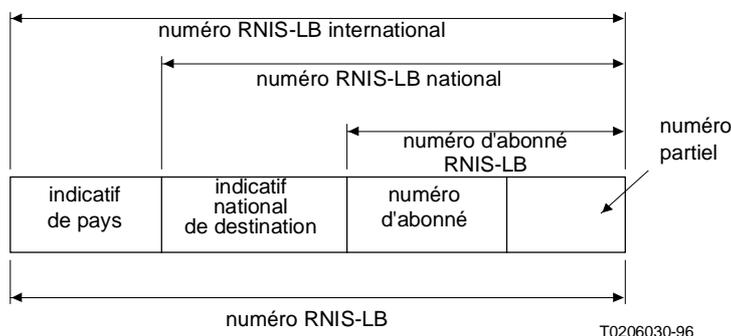


FIGURE 3/E.191

### Numéro RNIS-LB

Le numéro RNIS-LB sert à déterminer l'acheminement vers l'interface usager-réseau de destination dans le domaine public. Il sert aussi à définir l'acheminement à l'intérieur du domaine public.

Le numéro RNIS-LB permet d'identifier les points d'extrémité d'origine et de destination et identifiera sans ambiguïté une ou plusieurs des interfaces suivantes qui sont définies dans les Recommandations de la série I:

- une interface physique/virtuelle au point de référence  $T_{LB}$ ;
- pour des configurations point à point, une interface physique/virtuelle au point de référence  $S_{LB}/S$  et aux points coïncidents  $S_{LB}/T_{LB}$ ;
- pour des configurations multipoint, toutes les interfaces au point de référence  $S_{LB}/S$  et aux points coïncidents  $S_{LB}/T_{LB}$ .

Lorsqu'on choisit une destination dans l'installation de l'abonné, les chiffres qui forment le numéro RNIS-LB ou les chiffres qui forment l'extrémité du numéro RNIS-LB sont transférés sous la forme d'un numéro partiel à l'installation de l'abonné appelé. Le nombre de chiffres utilisés dépend des spécifications de l'équipement de l'abonné appelé et de la capacité du plan de numérotage employé.

Si l'installation de l'abonné comporte une terminaison B-NT2, le numéro partiel sera utilisé dans le contexte du service complémentaire de sélection directe à l'arrivée (SDA).

Si l'installation de l'abonné ne comprend que des terminaux, les chiffres transférés seront utilisés dans le contexte du service complémentaire numéro d'abonné multiple (MSN).

Un ou plusieurs numéros de type E.164 peuvent être attribués à l'interface usager-réseau du RNIS-LB (contexte des services complémentaires SDA et MSN).

Dans les pays desservis par plus d'un RNIS-LB, RNIS et/ou RTPC, l'identification du réseau est déterminée au niveau local.

Le numéro RNIS-LB en soi n'identifiera pas la nature particulière du service, le type de connexion ou la qualité de service demandée.

# Remplacée par une version plus récente

Il convient d'étudier plus avant s'il y a lieu d'attribuer un ou des numéros E.164 aux interfaces des serveurs (c'est-à-dire, P et M) (voir la Figure 4).

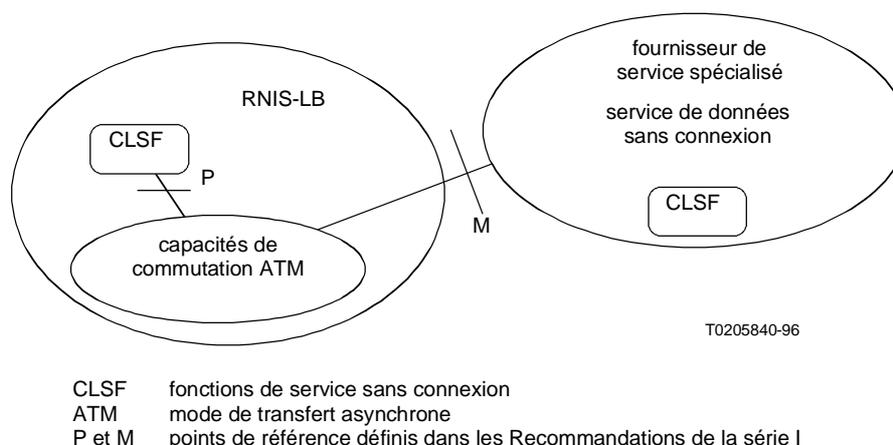


FIGURE 4/E.191

## Points de référence P et M

### 7.1 Besoins de l'utilisateur concernant le numérotage dans le RNIS-LB

Le numéro RNIS-L est un objet qui n'est pas seulement utilisé par le réseau mais qui est aussi employé directement par l'utilisateur. C'est pourquoi il est important de connaître les besoins de l'utilisateur en ce qui concerne le numéro RNIS-LB, d'une part et le plan de numérotage du RNIS-LB, d'autre part.

Les besoins de l'utilisateur sont exprimés essentiellement en termes de convivialité pour l'utilisateur, expression qui, dans ce contexte, dénote la facilité d'utilisation du numéro RNIS-LB et du plan de numérotage du RNIS-LB du point de vue de l'utilisateur. Il existe notamment des besoins spécifiques de l'utilisateur concernant le type et les formats de l'information à fournir pour opérer un choix. Il peut s'agir de la structure, des variantes de service, de la tarification et de l'information relative au domaine.

#### Structure

Pour pouvoir être traitée facilement, il faut que la structure du numéro RNIS-LB telle qu'elle est perçue par l'utilisateur soit de type hiérarchique et sur le plan de la numérotation, il suffit de composer l'information nécessaire. La structure doit être visible et significative pour l'utilisateur.

#### Variantes de service

Du point de vue de l'utilisateur, il est important, pour certains services, de pouvoir établir une distinction entre les différentes variantes offertes. Autrement dit, le numéro E.164, qui est présenté à l'interface appelante, peut offrir la possibilité d'identifier les différentes caractéristiques du service (par exemple, "libre-appel", TPU, etc.).

La possibilité de distinguer les différents services est également important du point de vue du réseau. En particulier, on peut optimiser l'utilisation des ressources du réseau en distinguant dès que possible (par exemple dans le commutateur local) entre les différents services qui, dans certains cas, sont traités de façons différentes qui exigent le recours à des ressources différentes du réseau.

# Remplacée par une version plus récente

## Indication de tarification

Les indications de tarification qui peuvent être contenues dans le numéro RNIS-LB sont étroitement liées aux variantes de service. Grâce à ces indications, l'utilisateur peut se faire une idée du prix du service et du mode de taxation qui sera appliqué.

## Information relative au domaine

Le choix peut indiquer les domaines qui revêtent la plus grande importance pour l'utilisateur ou pour l'opérateur:

- l'opérateur ou le réseau desservant le demandé;
- le réseau privé au cas où le demandé est desservi par un réseau privé.

## 8 Adresse individuelle et adresse de groupe

On utilisera l'adresse RNIS-LB pour identifier à la fois les points d'extrémité d'origine et de destination (adresse individuelle) et aussi pour identifier les destinataires multiples (adresse de groupe). Une adresse de groupe ne s'applique pas en soi à un point d'extrémité de destination individuel mais sera utilisée comme adresse de destination pour l'acheminement vers une entité ou vers des entités qui pourront interpréter l'adresse de groupe ou une seule identité de groupe en tant qu'adresses de destinataire individuelles.

Le plan de numérotage E.164 ne permettra pas de distinguer l'adresse individuelle de l'adresse de groupe mais on utilisera à cet effet un champ de type d'adresse dans le protocole approprié. Pour préserver la clarté du plan de numérotage E.164, il faudra s'assurer, au moment d'attribuer les adresses de groupe, que le même numéro RNIS-LB est utilisé à la fois dans l'adresse individuelle et dans l'adresse de groupe.

## 9 Structures d'adressage dans le RNIS-LB

L'adresse RNIS-LB sert à déterminer l'acheminement vers le point d'extrémité de destination. Le choix du format et de la fonctionnalité de l'adresse complémentaire dépend du réseau. Deux options sont identifiées à la Figure 5.

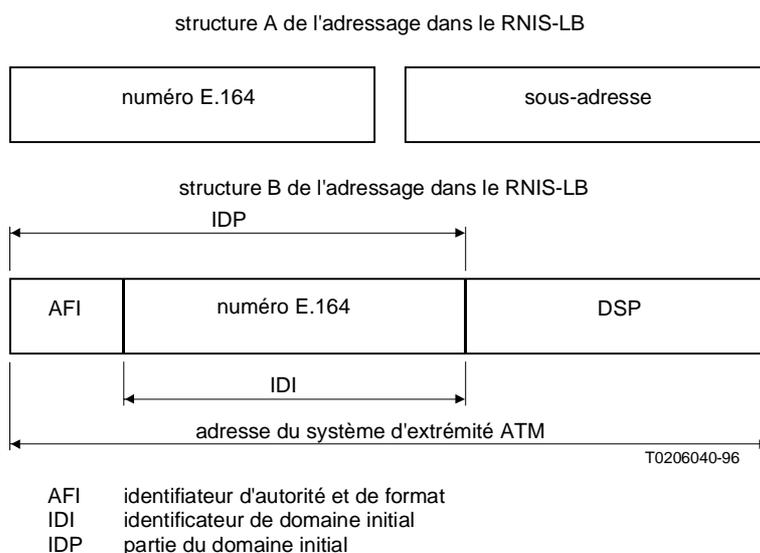


FIGURE 5/E.191

## Structures d'adressage dans le RNIS-LB

# Remplacée par une version plus récente

## 9.1 Structure A

La structure A est fondée sur l'utilisation de la sous-adresse. L'information d'adresse complémentaire qui est ajoutée comme complément de l'information d'adressage fournie par le numéro E.164 afin d'identifier l'entité qui participe à la communication spécifique du RNIS-LB est appelée **sous-adresse**. La sous-adresse peut être une simple chaîne de chiffres ou une adresse structurée. Par exemple, la sous-adresse peut être une adresse NSAP telle qu'elle est définie dans l'Annexe A de la Rec. UIT-T X.213 | ISO/CEI 8348.

Cette structure d'adressage vise essentiellement à identifier les entités de réseau ou les processus d'application qui se situent au-delà du domaine public, indépendamment de tel ou tel réseau. La sous-adresse est acheminée en transparence dans le RNIS-LB et ne sert pas à déterminer l'emplacement de l'entité qui est identifiée dans le domaine public par l'adresse RNIS-LB.

Alors que le numéro E.164 est un élément obligatoire de l'identification des points d'extrémité, l'information d'adresse complémentaire peut ou non être présente. La sous-adresse, en tant que mécanisme d'adressage indépendant de la technique du réseau, ne peut se substituer au rôle de numérotage de type E.164, c'est-à-dire qu'elle ne peut ni identifier les interfaces usager-réseau ni être utilisée pour l'acheminement. Un réseau RNIS-LB public n'est pas tenu d'examiner ou d'utiliser l'information d'adresse complémentaire.

La sous-adresse est une séquence de chiffres décimaux et/ou d'octets binaires pouvant être codés en champs de 20 octets au maximum.

## 9.2 Structure B

La structure B est fondée sur l'utilisation du format E.164 de l'adresse NSAP structurée conformément à l'Annexe A de la Rec. UIT-T X.213 | ISO/CEI 8348. Le numéro E.164 contenu dans l'identificateur de domaine initial (IDI) identifie l'interface usager-réseau associée à l'entité qui est identifiée par l'adresse RNIS-LB. Cette structure est connue sous le nom d'adresse de système d'extrémité ATM (AESA).

La partie du domaine initial (IDP) spécifie l'autorité administrative qui est responsable de l'attribution des valeurs de la partie spécifique du domaine (DSP). La partie IDP comprend deux champs: l'identificateur d'autorité et de format (AFI) et l'identificateur de domaine initial (IDI).

L'identificateur AFI identifie l'autorité de codage, le format de l'identificateur IDI et la syntaxe de l'adresse restante. Les valeurs de l'identificateur de format peuvent être 45 ou 59 (valeur E.164). Le code AFI=59 ne doit pas être utilisé tant que le chiffre "0" sert de code d'échappement E.164. La Rec. UIT-T X.213 | ISO/CEI 8348 donne d'autres valeurs de l'identificateur AFI et décrit leur utilisation. Ce champ a une longueur de 1 octet. Le codage utilisé est la syntaxe (BCD, *décimal codé binaire*).

Le champ de l'identificateur IDI comporte 8 octets codés en syntaxe BCD. On utilise un nombre approprié de caractères de bourrage du premier octet (0000 ou 1111) pour obtenir la longueur maximale du numéro E.164 (15 chiffres). Un semi-octet final de 1111 sert à obtenir l'alignement des octets.

La partie spécifique du domaine comporte 11 octets dont le codage est spécifié par l'autorité qu'identifie la partie IDP. L'autorité fixe les modalités d'attribution et d'interprétation dans ce domaine. Elle peut créer de nouveaux sous-domaines.

L'utilisation de la sous-adresse conjointement avec la structure B permet de compléter l'information d'adressage dans le domaine privé.

Le Tableau 1 décrit toutes les combinaisons possibles des structures décrites précédemment.

# Remplacée par une version plus récente

TABLEAU 1/E.191

## Combinaisons des deux structures

Adresse RNIS-LB	Numéro RNIS-LB	Adresse complémentaire
numéro E.164	numéro E.164	nul
numéro E.164 + sous-adresse	numéro E.164	sous-adresse
NSAP (format E.164)	numéro E.164 extrait du champ de l'identificateur IDI NSAP	NSAP (format E.164)
NSAP (format E.164) + sous-adresse	numéro E.164 extrait du champ de l'identificateur IDI NSAP	NSAP (format E.164) + sous-adresse

### 10 Interfonctionnement d'un RNIS-LB public et d'un RNIS-LB privé

Si le terminal du réseau privé est identifié par sa seule adresse de réseau privé, il faut, pour acheminer la communication dans le RNIS-LB public, que l'adresse du réseau privé soit mise en correspondance avec un numéro E.164 spécifiant le numéro de l'interface usager-réseau (domaine public). Le numéro E.164 ne peut être déterminé directement à partir de son adresse de réseau privé que si l'on utilise une adresse NSAP avec le format d'identificateur IDI E.164. L'établissement du numéro E.164 de l'interface usager-réseau public de destination (domaine public) dans les autres cas nécessite une fonctionnalité supplémentaire dans le réseau.

### 11 Aspects de service des systèmes d'adressage dans le RNIS-LB

Bien qu'un certain nombre de services existants ou nouveaux puissent utiliser les RNIS-LB, il est utile d'analyser quelques besoins de numérotage et d'adressage différents dont il faut tenir compte puisque ces services font partie d'un environnement à large bande. Les services en mode relais de trame et les services supports de données sans connexion à large bande (BCDBS) sont des exemples de services à large bande offerts généralement sur une plate-forme de service ou un réseau à part. Dans le cas du service en mode relais de trame, le numéro RNIS-LB doit être inclus dans la demande de connexion pour les connexions commutées, alors que pour le service BCDBS, il doit être présent dans chaque unité de données de protocole. Il n'appartient pas à la présente Recommandation de résoudre les questions de protocole ou d'examiner d'autres formes d'adresses qui pourraient relever du domaine de l'abonné.

Les services RNIS-LB peuvent avoir une incidence sur les ressources du plan de numérotage international et national de type E.164, point qui appelle un complément d'étude.

### 12 Historique de la Recommandation

Il s'agit de la première version de la Recommandation E.191: 1996.





# Remplacée par une version plus récente

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
<b>Série E</b>	<b>Réseau téléphonique et RNIS</b>
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission
Série H	Transmission des signaux autres que téléphoniques
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques et télévisuels
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Maintenance: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques, et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophoniques et télévisuels
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Equipements terminaux et protocoles des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Z	Langages de programmation